

Avis au porteur de parts du FCP
« AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR »

Paris, le 07 septembre 2021

OBJET : Evolution de la méthodologie de l'indice DAX (« indicateur de référence du Fonds »)

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP « **AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR** » – (FR0010655712) (le « **Fonds** »), et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons que le fournisseur d'indice STOXX a décidé d'effectuer des changements dans la méthodologie de l'indicateur de référence du Fonds :

- Une augmentation du nombre d'actions composant l'indice DAX: de 30 à 40 valeurs ;
- Une sélection basée uniquement sur la capitalisation boursière des actions et ne prenant plus en compte les volumes traités sur Deutsche Boerse.

Ces modifications rentreront en vigueur à partir du 17 septembre 2021 à la clôture des marchés. En conséquence, dès le 20 septembre 2021, les actions entrant dans la composition de l'Indice DAX seront les 40 capitalisations boursières les plus importantes de la bourse de Francfort.

Ces changements ne modifient en rien le nom, ni les frais du Fonds et se refléteront dans le prochain prospectus du Fonds.

Votre conseiller reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Fannie WURTZ

Directrice de la Division Distribution & Banques Privées et Directrice de la Ligne Métier ETF, Indiciel & Smart Beta d'Amundi